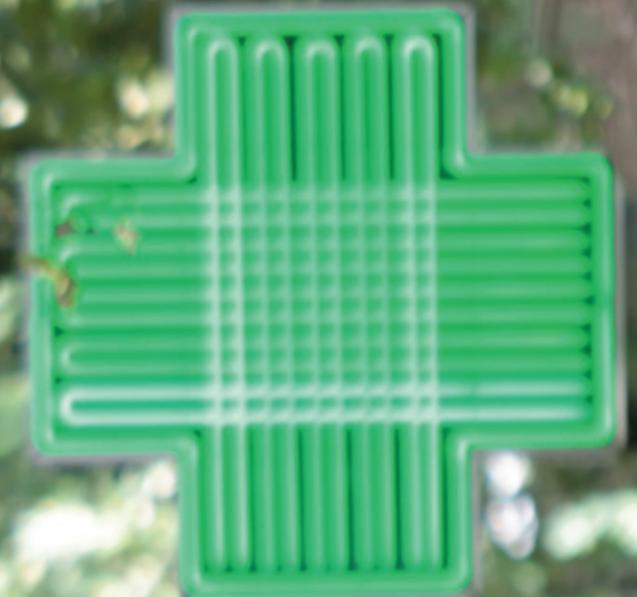
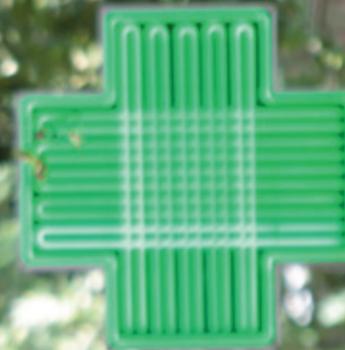


Compléments alimentaires : et si on pensait d'abord aux usagers !

- Chronique
- Actualités
- Nouveaux au Maroc
- Prochainement





Compléments alimentaires : et si on pensait d'abord aux usagers !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

L'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM – France) a procédé au mois d'août dernier à la suspension de commercialisation d'un complément alimentaire (CA) vendu en ligne. Le produit retiré du marché et commercialisé sous le nom Bodygoal® contient de la sibutramine, molécule qui a été à l'origine d'effets indésirables, notamment des crampes, nausées et vomissements, diarrhée, fièvre, crises d'angoisse, vertiges et hallucinations.

Pour rappel, cette molécule a été commercialisée en France

sous la désignation commerciale Sibutral®. Les médicaments qui en contenaient ont tous été retirés du marché depuis 2010 en raison du nombre important d'effets indésirables en particulier cardiovasculaires qui ont été enregistrés.

L'évaluation du rapport bénéfice/risque de la sibutramine réalisé par l'Agence européenne des médicaments l'avait conduit à suspendre son autorisation de mise sur le marché (AMM).

L'ANSM a diffusé au mois d'août une note d'information par

laquelle elle a rappelé que «seul le circuit des pharmacies d'officine et de leurs sites internet autorisés pour la vente en ligne de médicaments, régulièrement contrôlés par les autorités sanitaires, apportent des garanties sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments achetés. Il est ainsi vivement déconseillé d'acheter des médicaments en dehors des pharmacies ou de leurs sites internet autorisés pour la vente en ligne de médicaments.»

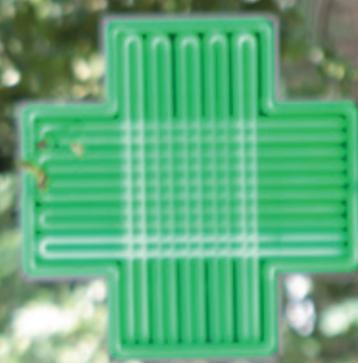
De son côté, l'Académie nationale de médecine (France) a tiré la sonnette d'alarme en

diffusant, le 28 juillet 2022, un communiqué⁽¹⁾ par lequel elle a fait une mise au point au sujet des compléments alimentaires (CA) et des conditions de leur utilisation.

Dans son écrit, elle a commencé par rappeler que «Les compléments alimentaires sont les produits destinés à être ingérés en complément de l'alimentation courante, afin de pallier l'insuffisance réelle ou supposée des apports journaliers.»⁽²⁾

Elle a, ensuite, indiqué que les «CA font l'objet de plusieurs confusions. Ils contiennent de

Chronique



nombreux ingrédients, y compris des plantes, pour lesquelles la dénomination de CA est inadaptée. Ils sont souvent confondus avec les compléments nutritionnels oraux (CNO), mélanges nutritifs hyper-énergétiques ou hyperprotidiques auxquels il peut être nécessaire de recourir en cas de dénutrition. Les CNO relèvent d'une prescription médicale», comme elle a mis l'accent sur le fait que la présentation sous forme de gélules, de comprimés... des CA est souvent à l'origine de confusions avec les médicaments, d'autant plus que la frontière est parfois floue entre CA et médicament : selon la dose, une substance peut être un CA ou un médicament.

Elle a pour finir indiqué que «Les CA peuvent avoir des effets indésirables liés au surdosage, au mésusage, ou à l'association avec des médicaments ou de plusieurs CA entre eux.» Et en ce qui concerne les CA à base de plantes, l'Académie a indiqué que des risques liés à la vente sur Internet peuvent s'ajouter : préparations de mauvaise qualité (métaux lourds, microbes, mycotoxines, pesticides), confusion entre plantes très voisines (certaines espèces de ginseng sont dangereuses), présence de substances illicites et dangereuses introduites délibérément dans un produit à l'insu du consommateur, pour lui donner une impression d'efficacité (produits pour

sportifs ou pour maigrir).»

Au Maroc, le nombre de compléments alimentaires commercialisés a augmenté ces dernières années d'une manière exponentielle, et la plupart des usagers de ces produits ne font pas non plus la différence entre un CA et un médicament à AMM.

Ces produits sont souvent prescrits, mais pas forcément achetés en pharmacie. Leur vente en dehors des officines et en ligne hypothèque leur traçabilité.

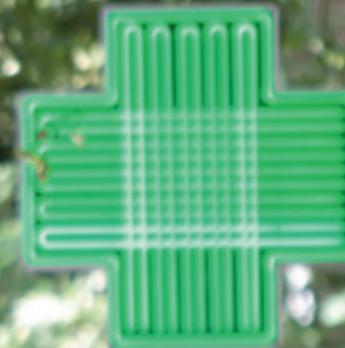
Les conditions de stockage, de vente et de promotion connaissent également des dérives pouvant présenter un danger pour leurs usagers.

Aussi, et pour protéger la santé de nos concitoyens, il est primordial de se pencher d'urgence sur le dossier des CA en impliquant tous les intervenants et particulièrement les professionnels de santé en se fixant comme objectif la mise en place d'un cadre juridique efficient qui sécurise l'utilisation des CA. L'ère de la vente des produits de santé par n'importe qui et n'importe où semble révolue...

Références :

⁽¹⁾ Communiqué de l'Académie nationale de médecine(France)

⁽²⁾ Décret no 96-307 du 10 avril 1996



De nouvelles mesures pour faire face aux ruptures de stock des médicaments

PPar la décision n° 459 du 22 août 2022 relative au stock stratégique national en médicaments et produits de santé, le ministre de la Santé et de la protection sociale a rappelé qu'il travaille à la mise en place du «Plan national de lutte contre les ruptures d'approvisionnement de médicaments et produits de santé» dans le cadre de la nouvelle Politique pharmaceutique nationale.

En attendant ce Plan, le ministère de la Santé et de la protection sociale a décidé de se mobiliser pour la constitution et la sécurisation du stock stratégique national des médicaments et produits de santé sujets à des pénuries ou de perturbations d'approvisionnement actuelles ou potentielles pour les 12 prochains mois.

Il a aussi décidé de mettre en place un Comité de pilotage, regroupant les parties prenantes, qui sera chargé d'identifier des besoins en médicaments et produits de santé concernés par ce stock stratégique, en particulier les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM). Ce Comité sera également chargé d'identifier des mesures qui seront mises en place pour assurer un

approvisionnement continu des professionnels de la santé des secteurs public et privé et une prise en charge sans interruption des patients.

Le ministère de la Santé et de la protection sociale procédera à une évaluation trimestrielle du stock stratégique nationale et décidera et implémentera les mesures nécessaires pour sa sauvegarde.

Le ministère Santé et de la protection sociale a également exhorté l'ensemble des professionnels de la santé du secteur public et privé à travailler en étroite collaboration avec le Comité de pilotage pour réussir le recueil et l'identification des besoins et mesures nécessaires à la constitution et à la sauvegarde du stock stratégique national.

La pholcodine en sirop associée à un risque d'allergie grave aux curares

Selon une récente étude, le recours aux sirops antitussifs contenant de la pholcodine, expose à un risque important de faire une allergie grave aux curares, indiqués lors d'une anesthésie générale, même quand l'anesthésie a lieu plusieurs



SANDOZ
a Novartis company

semaines après la prise du sirop antitussif.

Compte tenu du caractère non indispensable de ces sirops et de l'existence d'alternatives thérapeutiques, l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM – France) considère que le rapport bénéfice/risque des sirops à base de pholcodine est défavorable.

En conséquence, elle envisage de suspendre les Autorisations de mise sur le marché (AMM) en France des sirops contre la toux à base de pholcodine.

L'ANSM invite également les patients qui ont déjà pris ces sirops et qui pourraient être amenés à subir une anesthésie générale d'en informer leur médecin-anesthésiste.
Source : ANSM

Novartis et Sandoz se séparent

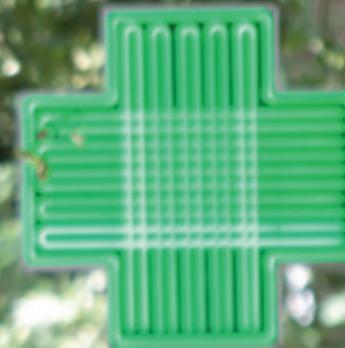
Le groupe pharmaceutique Novartis vient de décider de rendre son unité médicaments génériques et biosimilaires Sandoz autonome au cours du second semestre de 2023.

Le groupe helvétique a indiqué dans un communiqué daté du 1er septembre que Sandoz aura son siège en Suisse et sera coté sur le SIX Swiss Exchange avec un programme ADR (American Depositary Receipt) aux États-Unis.

D'après le même communiqué, cette opération permettra à Novartis de mieux se recentrer et de poursuivre des stratégies de croissance indépendantes. Sandoz avait contribué en 2021 au chiffre d'affaires du groupe Novartis à hauteur de 9,63 milliards de dollars, sur un total de 51,63 milliards.

Source : rts.ch

Nouveaux au Maroc



**IPREL 20 MG,
Comprimé
orodispersible**

LABORATOIRE :
ZENITHPHARMA

COMPOSITION :
Enalapril

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Inhibiteurs de l'enzyme de
conversion de l'angiotensine

PRESENTATION :
Boite de 10

PPV :
26.60 DHS

Lien



**IPREL 20 MG,
Comprimé
orodispersible**

LABORATOIRE :
ZENITHPHARMA

COMPOSITION :
Enalapril

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Inhibiteurs de l'enzyme de
conversion de l'angiotensine

PRESENTATION :
Boite de 30

PPV :
71.20 DHS

Lien



Medicament.ma

*Le premier site
des médicaments
au Maroc*

P R O C H A I N E M E N T

NOUVEAU CONCEPT  **Officine plus** |  **PHARMACIEN MANAGER**
12^{ÈME} RENCONTRE DE L'OFFICINE

VENDREDI ET SAMEDI
09-10 SEPT 2022

ESPACE EXPOSITION CHAPITEAU
HYATT RÉGENCY - CASABLANCA

Espace Formation | **LES RDV DU PHARMACIENS MANAGER**
ATELIERS PRATIQUES OFFICINALES

50 EXPOSANTS
SUR **1500 m²**

- Médicaments
- Cosmétique/Para
- Nutrition • 1ers soins
- Dispositifs médicaux • Beauté
- Bio • Technologie

Espace Exposition

Je m'inscris

Pour plus d'informations, contactez nous :
05 22 25 77 33 / 05 22 25 76 72 contact@easy-com.ma

PROGRAMME

OFFICINE PLUS
PHARMACIEN MANAGER

Cliquez-ici

P R O C H A I N E M E N T



SEVILLE 2022
FIP WORLD CONGRESS
18-22 September



80th FIP World Congress
of Pharmacy and
Pharmaceutical Sciences

<https://seville2022.fip.org>